

# DÉFINITION DU CONTENU DES ÉPREUVES D'EXAMEN DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE HÔTELLERIE

## 4. ENVIRONNEMENT DU TOURISME

(Note de service n° 92-364 du 8 décembre 1992)

### I. Epreuve du premier groupe :

(Epreuve écrite, durée : 3 heures - coefficient 4)

L'épreuve comporte deux parties :

— Une partie qui porte sur les programmes d'Histoire-géographie touristique de la classe Terminale. Elle est affectée du coefficient 2.

Le sujet correspondant à cette partie est conçu pour être traité en 1 heure 30.

— Une partie qui porte sur les programmes d'Economie générale et touristique de la classe Terminale. Elle est affectée du coefficient 2.

Le sujet correspondant à cette partie est conçu pour être traité en 1 heure 30.

Les deux parties du sujet sont remises ensemble au candidat, en début de composition. Toutefois, le candidat gère librement son temps entre les deux parties de l'épreuve durant les 3 heures dont il dispose.

La durée théorique et le coefficient de chaque partie sont mentionnés sur le sujet.

La note sur 20 attribuée à chacune des deux parties de cette épreuve doit être donnée en points entiers. Lorsque la note moyenne sur 20 de l'épreuve globale d'Environnement du tourisme est fractionnée, son calcul sera automatiquement arrondi au point entier supérieur.

Cette épreuve se déroule à partir de documents de nature économique (textes, statistiques...) et relatifs à l'état des aires touristiques et hôtelières dans le monde.

L'épreuve a pour but d'évaluer les capacités du candidat à :

- Utiliser un vocabulaire spécifique ;
- Présenter un exposé clair et structuré ;
- Analyser et exploiter des documents ;
- Justifier des choix et développer une argumentation.

Chacune des deux parties de l'épreuve sera corrigée respectivement par un professeur d'histoire-géographie et par un professeur d'économie et gestion.

### II. Epreuve orale de contrôle :

durée 30 minutes (préparation 30 minutes) - coefficient 4.

L'épreuve porte à parts égales, dans la durée et la notation, sur les programmes

— d'Histoire-géographie touristique de la classe Terminale

[durée : 15 minutes (préparation 15 minutes) - coefficient 2]

— d'Economie générale et touristique de la classe Terminale.

[durée : 15 minutes (préparation 15 minutes) - coefficient 2]

La note sur 20 attribuée à chacune des deux parties de cette épreuve doit être donnée en points entiers. Lorsque la note moyenne sur 20 de l'épreuve globale d'Environnement du tourisme est fractionnée, son calcul sera automatiquement arrondi au point entier supérieur.

L'épreuve consiste en un entretien entre le candidat et le jury composé d'un professeur d'histoire et géographie et d'un professeur d'économie et gestion.

Pour la partie relative à l'*Histoire-géographie touristique*, le jury choisit un des trois ensembles de documents présentés par le candidat. Chaque ensemble est réalisé en autonomie par celui-ci et porte sur les aires touristiques et hôtelières dans le monde. Il regroupe des documents ordonnés et commentés sur un thème avec un titre et un fil conducteur (10 pages maximum). Un des trois ensembles porte obligatoirement sur la France.

Pour la partie *Economie générale et touristique*, le jury propose un thème illustré par un court document (texte, statistique...).

Le jury évaluera les mêmes capacités du candidat que celles définies pour l'épreuve du premier groupe.